



La Présidente

Monsieur Jean-Jacques LOZACH

Sénateur

15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Paris, le 21 septembre 2021

Nos réf. : D21-35

Monsieur le Sénateur,

Vous m'avez transmis la copie du courrier que vous avez adressé au DG ARS NA le 26/08 dernier afin de l'informer de la décision de Mme GUILHEN (n° ordinal 96539) de fermer définitivement son officine implantée à MAINSAT (23).

J'ai bien noté vos interrogations relatives aux conditions de cette fermeture d'officine sans concertation avec le Maire de la commune et les autres professionnels de santé avec lesquels Mme GUILHEN collabore dans le cadre d'un exercice coordonné.

Tout d'abord, je tiens à vous assurer que l'Ordre est très attaché au maintien d'un maillage territorial officinal harmonieux afin que tous les patients, quel que soit leur lieu de résidence, puissent avoir accès aux médicaments et aux services pharmaceutiques.

Cependant, les pharmaciens sont bien souvent, et particulièrement en milieu rural, confrontés aux difficultés de cession de leur officine ce qui entraîne parfois la fermeture définitive de la pharmacie.

En tant que professionnel libéral et entrepreneur, le pharmacien titulaire d'officine est libre de cesser son activité dans les conditions qu'il aura choisies. Bien que comprenant le dépit de M. le Maire de MAINSAT de voir partir un lieu de santé et de sociabilité essentiels pour la population et la vie du village, la décision de cession ou de fermeture n'appartient in fine qu'au propriétaire de l'officine.

Il conviendra dorénavant d'examiner avec l'ARS de Nouvelle-Aquitaine les voies les plus optimales pour permettre la réimplantation d'une officine dans cette commune.



La Présidente

S'agissant des territoires ruraux dits fragiles, nous sommes dans l'attente, depuis 2018, de mesures réglementaires qui auraient pu permettre de faciliter le maintien de la présence des officines. La mobilisation de tous est donc souhaitée pour faciliter la publication de ces textes essentiels pour la présence des officines en milieu rural.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Carine WOLF-THAL

